

Directions de l'Aménagement Urbain
et de la Transition Ecologique
Direction de l'Espace Public - Service Voirie
JPB/FDV/YD/SR

N°90/2023

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec le Bureau d'Etudes Techniques d'ouvrage d'art Theorems d'une proposition financière de mission d'assistance à maitre d'ouvrage concernant le remplacement d'une passerelle piétonne de traversée du Croult, Ruelle Braque.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant la nécessité imminente de remplacer cet ouvrage d'art pour des questions de sécurité,

Considérant la nécessité de suivre et garantir la réalisation des travaux conformément au projet afin d'obtenir les homologations nécessaires pour l'ouverture au public,

Considérant que le Bureau d'Etudes Techniques d'ouvrage d'art Theorems correspond aux critères requis et présente toutes les garanties pour réaliser cette prestation et dont l'offre est économiquement la plus avantageuse.

DECIDE

- **De Signer** avec le Bureau d'Etudes Techniques d'ouvrage d'art Theorems, domicilié au 20 rue Pierre Curie à Lille (59 000), la proposition financière jointe à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 32 316 € TTC,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2023.

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 10 mars 2023

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **13 MARS 2023**

Mis en ligne, le : **15 MARS 2023**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corinne TALLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec le Bureau d'Etudes Techniques d'ouvrage d'art Theorems

Objet de l'acte : d'une proposition financière de mission d'assistance à maitre d'ouvrage concernant le remplacement d'une passerelle piétonne de traversée du Croult, Ruelle Braque.

.....
Date de décision: **10/03/2023**

Date de réception de l'accusé **13/03/2023**

de réception :

.....
Numéro de l'acte : **2023DECISION90**

Identifiant unique de l'acte : **095-219502770-20230310-2023DECISION90-AI**

.....
Nature de l'acte : **Arrêtés individuels**

Matières de l'acte : **9 .1**

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

.....
Nom du fichier : **Décision 90.pdf (99_AI-095-219502770-20230310-2023DECISION90-AI-1-1_1.pdf)**

095-219502770-
2023-03-10